

Initiatives ministérielles

• (1530)

Les Canadiens ont deux choses à faire, selon moi. Ils doivent se demander qui soulevait les questions relatives à l'environnement à la Chambre et ailleurs au pays et qui en riait de ce côté-là—ou de ce côté-ci quand ils étaient dans l'opposition: ils pensaient encore que c'était une vieille idée étrange des hippies des années soixante et des adeptes du retour à la terre et autres phénomènes. Je vais vous dire qui c'était. C'est le Parti progressiste conservateur qui jugeait ainsi les gens qui soulevaient les questions relatives à l'environnement et la plupart de ses députés n'ont pas changé d'avis. Il y a quelques exceptions, bien sûr, mais la plupart d'entre eux n'ont pas changé d'idée. Ils ont seulement appris à dire autre chose tout en continuant de faire ce qu'ils ont toujours voulu faire: favoriser une croissance économique à outrance sans égard à ses conséquences pour l'environnement.

Vous vous rappelez sans doute, madame la Présidente, l'histoire des canaris que les mineurs amenaient autrefois dans les mines. Quand ils mouraient, les mineurs se disaient qu'il était temps de sortir de la mine parce que l'air n'était plus respirable et ils sortaient aussi vite que possible.

En ce qui concerne l'environnement canadien et l'environnement international, les canaris meurent partout. Ces canaris se présentent sous diverses formes. Sous la forme des bélougas du Saint-Laurent, des morues de Terre-Neuve qui disparaissent, des poissons des Grands Lacs qui souffrent d'étranges tumeurs et d'autres problèmes génétiques et mutationnels. Les canaris meurent partout. En fait, des espèces entières disparaissent partout.

M. Fulton: Vingt mille par année.

M. Blaikie: Le député de Skeena dit 20 000 par année. Les canaris meurent partout et que fait le gouvernement? Il prend son déjeuner dans la mine en se demandant jusqu'à quelle profondeur il peut encore creuser au lieu de reconsidérer son projet et de se dire. . .

M. Harvey: Il mange les canaris.

M. Blaikie: Quelqu'un a dit: «Il mange les canaris». Cette comparaison est très sérieuse. Le gouvernement omet de prêter attention à tous les signes avant-coureurs d'un désastre écologique imminent et général qui provoquera une catastrophe économique aux côtés de laquelle

toutes ces fadaises au sujet du déficit paraîtront dérisoires.

Le véritable déficit, celui qui ne pourra jamais être comblé si nous n'y voyons pas bientôt, c'est le déficit environnemental. Lorsqu'on ne rembourse jamais tout ce qu'on a emprunté, de l'air propre, de l'eau propre, des terres fertiles et des arbres qui mettent des centaines d'années à croître, on cause un déficit qui fait paraître moralement insignifiant le déficit fiscal dont se préoccupe le gouvernement. Pourtant, le gouvernement continue, continue, comme s'il pensait pouvoir continuer indéfiniment. Le fait est que nous ne pouvons continuer comme cela indéfiniment.

Tout ce que nous demandons au gouvernement, par cette motion, c'est de mettre en réserve des terres qui appartiennent déjà à l'État. Il ne sera pas nécessaire de freiner un développement quelconque qui est déjà en cours. Ce sont déjà des terres domaniales, mais elles ne jouissent pas d'une protection légale et officielle appropriée. Il n'est pas nécessaire de démolir quoi que ce soit. Que fait le gouvernement? Il s'oppose à cette motion et, comme l'a fait le ministre de l'Environnement, il invoque le Règlement de manière trompeuse et prétend qu'il ne peut appuyer cette motion parce qu'il s'agit d'une motion de défiance.

Nous désirons faciliter la tâche au gouvernement. Nous voulons proposer un amendement; je propose donc que la motion soit amendée par l'adjonction, après les mots «zones terrestres et marines», de ce qui suit:

et qu'il soit bien clair que cette question ne doit pas être considérée comme un geste de défiance à l'égard du gouvernement.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je vais examiner l'amendement et je rendrai une décision à la Chambre plus tard. Je ne suis pas certaine si l'amendement est recevable ou non.

Le député de Winnipeg Transcona a la parole pour un rappel au Règlement.

M. Blaikie: Madame la Présidente, sauf votre respect, je ne crois pas qu'il y ait matière à examen. Cet amendement est tout à fait recevable. Franchement, je ne vois aucune raison qui empêcherait la présidence d'accepter l'amendement dès maintenant pour que nous puissions poursuivre le débat sur la motion amendée.

M. Harvey (Edmonton-Est): Madame la Présidente, si vous le demandez, je crois que vous trouverez que le